

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07/09/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Londinières le 07 septembre 2021, à 20h00, sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

**Etaient présents** : Mmes Régine MARTEL, Catherine LEGRAND, Stéphanie DEBEAUVAIS, Sandra EVRARD, Angélique LEBOURG, Nathalie WATTELIER, Marie-Claude DEPOIX, - Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Michel COURTOIS, Henri HUSSON, Sébastien ANGER, Adrien COURTOIS

**Absents excusés** : M. Patrice LEFORT

**Pouvoirs** : 0

Mme Catherine LEGRAND est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

## Présentation de devis pour la restauration de l'orgue de l'église de LONDINIÈRES Délibération n° 01 - 20210709

Monsieur COURTOIS Adrien propose à l'assemblée délibérante les devis de trois entreprises concernant la restauration de l'orgue de l'église : L'entreprise PETITDEMANGE - L'entreprise GERVAIS – L'entreprise HEDELIN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise HEDELIN ET Cie SARL pour un montant de 15831€ HT et autorise Mme Le Maire à faire les demandes de subvention qui s'y rattachent.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Organisation du temps scolaire Délibération n° 02 - 20210709

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide de maintenir la semaine de classe à huit demi-journées.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Centre de Loisirs**

Mme MARTEL Régine fait part aux élus du bilan du centre de loisirs de juillet 2021 et annonce la réunion avec les maires des communes participantes le 29 septembre à 19h00

### **Photocopieur école primaire Délibération n° 03 - 20210709**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide d'équiper d'un nouveau photocopieur l'école primaire. Il laisse libre choix à Mme Le Maire de négocier avec le prestataire pour convenir de la solution la meilleure : Reconditionné ou neuf en noir et blanc

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Bon alimentaire Délibération n° 04 - 20210709**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide dans le cadre du CCAS, de régler la facture de 50€ auprès de U EXPRESS de Londinières pour le bon alimentaire exceptionnellement remis à une habitante de la commune dans le besoin en juillet.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Journée nationale des commerces de proximité Délibération n° 05 - 20210709**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide de remettre la subvention d'un montant de 150€ à l'union commerciale de Londinières dans le cadre de la journée nationale des commerces de proximité qui a lieu en octobre 2021.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Préparatifs de fin d'année**

Madame MARTEL Régine annonce que le CCAS se réunira le 06 octobre 2021 à 19h00 en mairie pour préparer les festivités de fin d'année.

### **Dispositif « Tope là ! »**

Monsieur DUMOUCHEL Jean-Marie dresse un bilan positif des 4 jeunes qui ont travaillé pour la commune en juillet et août 2021 dans le cadre du dispositif « Tope là ! » et annonce qu'une jeune fille est retenue pour une semaine pendant les vacances scolaires d'octobre pour ces mêmes missions .

**Travaux**  
**Délibération n° 06 - 20210709**

Monsieur DUMOUCHEL Jean-Marie dresse un bilan des travaux effectués cet été à savoir les travaux d'enfouissement de réseaux Route de Croixdalle, route de Boissay, Route Henri Cahingt et les travaux aux écoles.

Il annonce des travaux à effectuer sur un mur mitoyen avec Mme LEVILLAIN Dorothée rue du Général De Gaulle.

Suite à la plainte d'un habitant route de Boissay, un mur de soutènement a été construit par l'entreprise BERRENGER d'un montant de 4052€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte ces travaux.

L'entreprise DR a créé 17 mètres de trottoir pour un montant de 2834, 50€ HT route de Boissay devant Mme Buquet pour éviter que l'eau de la route ne s'écoule sur sa parcelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte ces travaux

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Électricité église**  
**Délibération n° 07 - 20210709**

Monsieur DUMOUCHEL Jean-Marie annonce que des travaux sont à prévoir au niveau de l'électricité de l'église communale. Le diagnostic des Ets COURTOIS présente de nombreux points défectueux qui ont amenés à faire des réparations d'urgence. Pour cela le devis des Ets COURTOIS d'un montant de 1013€ HT a été signé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte le paiement de la facture aux Ets COURTOIS à hauteur de 1013€ HT. Mme Le Maire propose de lancer un appel d'offre pour remettre en état toute l'électricité de l'église communale.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Hébergements**  
**Délibération n° 08 - 20210709**

Suite à la réunion de la commission travaux, le conseil municipal décide de démolir les gîtes qui ne sont pas en mesure d'être rénovés et autorise Mme Le Maire à se renseigner pour y installer éventuellement des mobil-home et une aire de stationnement pour les camping-cars.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LECOURT Jacques prend la parole pour dresser le bilan des finances et les différents points relevant de la comptabilité de la commune.

**Avenant jardin des pommiers  
Délibération n° 09 - 20210709**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte de régler les factures des différents avenants pour les Travaux au Jardin des Pommiers afin que les prestataires ayant déjà effectué les travaux puissent être réglés.

Mme Le Maire est autorisée à mandater les factures des prestataires dans le cadre de ces avenants.

Voix POUR : 14                                      Voix CONTRE : 0                                      ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte de porter le dépôt de garantie à 1000€ au lieu de 500€ initialement.

Voix POUR : 14                                      Voix CONTRE : 0                                      ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte un transfert de 10 000€ du budget de la commune à la régie des transports scolaires pour les dépenses courantes.

Voix POUR : 14                                      Voix CONTRE : 0                                      ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal accepte l'encaissement des chèques de Groupama pour le remboursement des litiges suivants

- Voiture de la commune accidentée : 330.86€ de remboursement
- Lampadaire route de Boissay : 1637€ de remboursement
- Franchise lampadaire : 149€ de remboursement
- Lampadaire sur la place de la mairie : 2407€ de remboursement

Voix POUR : 14                                      Voix CONTRE : 0                                      ABSTENTION : 0

**Tarifs des salles communales à louer  
Délibération n° 10 - 20210709**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide de porter les prix des locations de salles comme suit :

<b>FOYER</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Avec Repas	250€	300€
Vin d'honneur	150€	200€

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Vin d'honneur	80€	100€

SALLE DE REUNION au 1<sup>er</sup> étage de la mairie : 50€ la demi journée.

Voix POUR : 14                                      Voix CONTRE : 0                                      ABSTENTION : 0

**Installation relai téléphonique  
Délibération n° 11 - 20210709**

Madame le Maire expose le projet de la société française du radiotéléphone SFR à implanter un relai téléphone sur le terrain communal 10 route de Fresnoy Folny parcelle cadastrée AD 97. Madame Le Maire expose les termes de la convention proposée par ladite société précédemment citée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide d'accepter ce projet et autorise Mme Le Maire à signer la convention.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Recensement de la population**

Madame le Maire explique aux élus que la commune doit recruter 3 agents recenseurs pour le recensement de la population qui a lieu en janvier/février 2022. Elles les invitent à prendre contact avec le secrétariat de la mairie s'ils connaissent une personne susceptible d'être intéressée.

**Chiens en divagation sur la voie publique  
Délibération n° 12 - 20210709**

Suite à de nombreuses doléances et la gêne occasionnée par les chiens errants sur le territoire de la commune, il est décidé de prendre des sanctions à l'encontre aux propriétaires de ces chiens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide et autorise l'établissement d'un arrêté occasionnant l'amende de 150€ à tout propriétaire de chien errant reconnu.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière**

Madame Le Maire annonce qu'une procédure de relevé des concessions en état d'abandon va prochainement être mise en place, le conseil municipal sera consulté pour accepter les différentes étapes lors des prochains conseils.

Points sur :

- les préparatifs de la fête foraine les 11 et 12 septembre
- Inauguration de la mairie le 18 septembre

## QUESTIONS DIVERSES

Madame DEPOIX Marie-Claude demande ce qu'il en est de l'opération Jardin du curé- Mme le Maire répond que pour le moment elle n'a pas récupéré le bail.

Madame DEPOIX Marie-Claude demande ce qui peut être fait pour protéger le presbytère des excréments des pigeons- Mme le Maire répond qu'elle va demander un devis pour y déposer un grillage et protéger l'édifice des nuisances volatiles

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.*